

Le nouvel arrêté du 23 juillet portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel du 8 septembre 2023 !



Cet arrêté vient ajouter communes sur la liste et-Loire touchées par gonflement des argiles

L'AMF49 avait lancé force auprès de la Loire, de Christophe Transition écologique et de David Lisnard, président de l'Association des Maires de France.

un grand nombre de des collectivités de Maine- l'épisode de retrait durant l'année 2022.

l'alerte sur le sujet avec préfecture de Maine-et-Béchu, Ministre de la

Depuis vendredi, ce sont donc 20 communes supplémentaires qui s'ajoutent aux 44 déjà reconnues en état de catastrophe naturelle.

L'AMF49 reste vigilante sur cette question cruciale et réaffirme notamment la nécessité de proposer un nouveau dispositif légal permettant de traiter de manière pérenne les dommages causés par les épisodes répétés de sécheresse et de réhydratation des sols. Le régime juridique de la catastrophe naturelle ne semble en effet plus adapté aux nombreuses questions posées par le réchauffement climatique.

A l'occasion d'une prochaine rencontre avec Bruno LEMAIRE, Ministre des Finances, Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique Philippe CHALOPIN représentera l'AMF nationale et défendra avec force l'urgence d'une réponse législative adaptée pour répondre aux défis du changement climatique.

Pour le président de l'AMF49 et Maire de Baugé-en-Anjou « *Cette réunion sera l'occasion d'évoquer non seulement les conditions de reconnaissance de catastrophes naturelles mais aussi les procédures et modalités d'indemnisation.* »